

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

37 37 21

Séance du 25 mars 2010

Date de la convocation

02 03 10

Date d'affichage

02 03 10

Objet de la Délibération

2010-03-12

Tourisme – Programme
Leader « Itinérance »

L'an deux mille dix

Et le vingt cinq mars

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), JF FAVETTE (CdC Saint-Chinianais), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), J. HUC (CdC Coteaux & Châteaux), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), R.PAILLES (Conseil Général), Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), A. SICILIANO (CdC Coteaux & Châteaux), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

- 7 AVR. 2010

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 30/03/09

après vérification de l'original

30/03/09

Objet : Tourisme – Programme Leader «Itinérance»

Le Comité Syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles a adopté un Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique (SLODT), lors de sa réunion de décembre 2009.

Fin 2009, une étude a été engagée pour la création d'un réseau d'itinérance sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, en vue de la mise en place d'un maillage d'itinéraires favorisant les modes de déplacement doux (pédestre, équestre, cyclable, fluvial) et l'interconnexion entre les acteurs du territoire, les sites patrimoniaux, naturels et culturels.

Ce projet « Itinérance » doit permettre de bâtir un territoire d'excellence (qualité de l'accueil, préservation des espaces, richesse de l'offre culturelle) autour de trois objectifs généraux :

- Structurer le territoire, qualifier et mettre en réseau les acteurs touristiques,
- Sauvegarder, valoriser et rendre lisibles les potentiels naturel et bâti du territoire,
- Promouvoir et commercialiser « l'itinérance douce ».

Ce travail doit aboutir à la définition d'un réseau d'itinéraires équestres, pédestres, cyclables, fluviaux qui irrigueront l'ensemble du pays à partir de deux dorsales : la voie verte du Haut Languedoc au Nord (Mazamet - Bédarieux) et le Canal du Midi au Sud.

Il est donc capital et prioritaire puisqu'il s'agit de définir précisément le schéma du projet Itinérance : la feuille de route de toutes les actions à engager dans le cadre du projet Leader / Itinérance 2008-2013.

Le bilan de la première étape – état des lieux avec l'identification des sites et des réseaux et la définition du schéma global d'itinérance – a été validé par le comité de pilotage de suivi de l'étude ; il est présenté au Comité Syndical, sous forme de note de synthèse, jointe au rapport.

Cette première étape sera suivie de la rédaction des fiches actions issues de ce schéma (deuxième étape) et de l'élaboration du plan de communication du projet global (troisième étape).

Le SLODT prévoit la mise en place d'opérations structurantes en matière de développement touristique, destinées à l'organisation de l'offre territoriale.

Plan Qualité Identitaire : Cette opération vise à mettre en lumière les identités du Pays, patrimoniales, gastronomiques, environnementales, afin de répondre à la demande des marchés touristiques et aux principes d'un tourisme responsable et solidaire où la spécificité du produit va au-delà de ses aspects strictement matériels.

Cette démarche collective et volontaire où chacun contribue à la construction d'une destination originale et inventive, s'appuiera sur des cahiers des charges par filières, l'opération étant réalisée sous forme d'embauche à durée déterminée d'un chargé de mission pour une durée de trois mois.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 12.107 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| - Leader | 6.658 € |
| - Conseil Général de l'Hérault..... | 5.449 € |

Communication touristique : Le SLODT prévoit une communication touristique coordonnée. A ce titre, en mars 2009, le comité syndical a validé les actions suivantes :

- édition d'un calendrier
- conception et réalisation d'un dépliant relatif aux rencontres vigneronnes,
- conception et impression du guide en anglais,
- révision des dépliant « Un jour, une route, un terroir » en coproduction avec Hérault Tourisme et traduction en anglais.

SOUS PREFECTURE
REÇU LE
- 7 AVR. 2010
SERVICE COLLECTIF

Pour réaliser l'ensemble de ces éditions, le plan de financement initialement prévu pour la réalisation de l'ensemble de ces éditions s'avère insuffisant, compte tenu d'un contenu qui a évolué au cours des différents comités de pilotage pour promouvoir l'ensemble des productions du Pays :

- le nouveau concept communiqué sous le vocable «Nos rencontres» se décline dorénavant en quatre thèmes : balades vigneronnes, cafés vigneron, balades des savoir-faire, balades du patrimoine et des saveurs du terroir,
- la couverture géographique s'est élargie en conséquence et le planning arrêté à 125 dates en 2009 s'élève à 183 dates en 2010, d'où une nouvelle maquette et un nouveau devis intégrant le nouveau projet,
- nécessité de présenter le plan de financement en HT (cf. *infra*).

Ce nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération s'élève donc à 71.964 € HT pour lequel un cofinancement auprès du programme Leader de 39.580 €, représentant 55% du coût pourrait être sollicité, étant précisé que les cofinancements du Conseil Général de l'Hérault, à hauteur de 21.635 € et de 3.290 €, sont déjà acquis.

Animation pour une identité paysagère : En 2009, le Comité Syndical s'est prononcé pour la conduite de cette opération. Compte tenu des nouvelles directives en matière de programmation Leader (passage en HT), il convient de recalculer le plan de financement de cette opération, dont le coût HT s'élève dorénavant à 26.970 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| - Leader | 14.833 € |
| - Conseil Général de l'Hérault..... | 6.743 € |

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il proposera, lors du prochain Comité de Programmation, de procéder à des modifications de la maquette financière du GAL, afin de transférer des fonds FEADER vers la fiche-action 6 «Ingénierie touristique», dont le taux plafond d'aide publique est établi à 100%. Cette disposition nous permettra, sous réserves d'accord de l'autorité de gestion, d'amortir la prise en charge de la TVA.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur :

- la définition du schéma global d'itinérance, tel que proposé par le cabinet d'études retenu et validé par le comité de pilotage,
- le principe de la maîtrise d'ouvrage, le contenu et le plan de financement des nouvelles opérations proposées,
- le principe d'une modification de la maquette financière du GAL Itinérance, porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles,

et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical se prononce favorablement sur :

- la définition du schéma global d'itinérance, tel que proposé par le cabinet d'études retenu et validé par le comité de pilotage,
- le principe de la maîtrise d'ouvrage, le contenu et le plan de financement des nouvelles opérations proposées,
- les nouveaux plans de financement proposés concernant les opérations déjà validées en Comité Syndical et programmées par le GAL Itinérance,
- le principe d'une modification de la maquette financière du GAL Itinérance, porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles,

et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 25 mars 2010.

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

- 7 AVR. 2010

SERVICE COURRIER

Le Président
Francis BOUTES

